
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 août 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 août 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Catherine Clément-Talbot

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

Avant de débiter les travaux, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle déclare la séance ouverte et souhaite une bonne rentrée à toutes et à tous.

En guise d'introduction, la présidente du conseil fait état aux membres du conseil du suivi des travaux entrepris durant la période estivale et remercie les membres de la Commission de la présidence du conseil d'avoir travaillé sur la question du décorum, plus particulièrement, en ce qui concerne les applaudissements lors des séances du conseil. À la suite de cette réflexion, elle informe les membres du conseil qu'à partir de ce jour, seuls les applaudissements polis seront tolérés dans la salle du conseil. La présidente du conseil poursuit et demande aux membres du conseil d'éviter les discussions lors des débats et leur rappelle qu'ils doivent utiliser les antichambres, situées de chaque côté de la salle, pour discuter entre eux afin de ne pas perturber le déroulement des séances du conseil.

La présidente du conseil poursuit et informe les membres du conseil que la Commission de la présidence du conseil a également statué sur le tapage sur les bureaux, et encourage les membres du conseil à trouver d'autres alternatives pour exprimer leurs émotions. Elle les invite à tenir des débats sereins, se déroulant dans le respect afin que tout le monde puisse s'exprimer avec confiance. Elle poursuit et confirme que la nouvelle version du Code d'éthique des élus que les membres du conseil ont reçu par courriel à la fin du mois de mai dernier, résulte de l'adoption du nouvel article 30.01, à la suite des travaux de la Commission de la présidence du conseil sur la question de la discrimination et les invite à en prendre connaissance, si ce n'est déjà fait. Finalement, elle invite les élu.e.s, à communiquer avec Me Marc Lalonde, qui est disponible pour répondre à leurs questionnements, s'il y a lieu.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 9 août 2019 « Journée internationale des peuples autochtones » et le 12 août 2019 « Journée internationale de la jeunesse ». La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois des conseillères et du conseiller suivants : Mesdames Manon Barbe, Karine Boivin-Roy, Lise Zarac et M. Alan DeSousa, leurs souhaite un joyeux anniversaire et une excellente séance de conseil à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Avant de débiter son intervention, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, félicite la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, pour son mariage, célébré cet été.		
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Dégradation du service au 311 - état de situation et solutions préconisées par l'Administration afin d'améliorer le service / que compte faire l'Administration pour redresser la situation
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Promesse électorale sur la création de 12 000 logements sociaux et abordables – données manquantes selon le rapport de la vérificatrice générale - Outils de gestion défaillants / nombre exact de logements sociaux qui ont été construits et paramètres de suivi
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Fraudes dans le métro, article du journal Métro du 7 août 2019, explications sur les contradictions entre le discours de l'Administration et l'article du journal / Commentaires souhaités sur un article du journal The Gazette portant sur l'achat des autobus hybrides et les économies qui ne sont pas au rendez-vous Dépôt de document
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Comportement dangereux au volant du président du comité exécutif – si la mairesse condamne le comportement de ce dernier / Baisse de la crédibilité de l'Administration en ce qui a trait à son programme Vision Zéro
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Augmentation du nombre de constats d'infraction aux itinérants constatée / Profilage social / que fera la STM pour empêcher toute forme de discrimination à cet égard

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé) (Mme Rosannie Filato)	Déplore le geste islamophobe posé par un employé de la STM envers un usager du transport en commun – réponse de la STM souhaitée / Si le SPVM s'est penché sur le nombre de crimes haineux commis depuis l'adoption de la Loi 21
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Profilage racial par le SPVM et indice de gravité / Mesures afin de changer les pratiques au SPVM
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Suppression des 3 débarcadères pour personnes à mobilité réduite dans le cadre de l'implantation du Réseau Express Vélo sur l'avenue Souigny / Engagement de l'Administration à relocaliser les débarcadères à leur endroit initial et consultation des citoyens en amont

À 13 h 35,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Dans le cadre du contrat à Rebutis Solides Canadiens, obliger la compagnie à garantir la salubrité des lieux pour le bien-être des employé.é.s / Engagement de l'Administration en mai 2018 à l'effet de déposer un plan d'action – en attente du rapport
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Entreprise Sanimax - problématiques relatives à la qualité de l'air pour les résident.e.s du secteur de Rivière-des-Prairies
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Droit d'initiative et projet de pétition pour une consultation publique afin de cesser le gaspillage alimentaire – doit obtenir 15 000 signatures / Engagement de l'Administration d'aller de l'avant avec la consultation dès maintenant plutôt que d'attendre l'obtention des 15 000 signatures
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Motifs expliquant la fermeture du terrain de balle du parc Vinet dans l'arrondissement du Sud-Ouest

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 51.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0801

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 août 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 52, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil de certaines modifications qu'il proposera à la séquence de l'ordre du jour, à savoir :

- d'étudier l'article 42.02 immédiatement après l'article 3.01;
- de réunir les articles 80.01 (20.39) et 80.01 (20.48) pour fin d'étude, puisque les deux dossiers sont en lien;
- de reporter les articles 15.01 et 15.02 à 14 h 30 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence des invités attendus;
- d'étudier les articles 65.04 et 65.05 immédiatement après la période de questions des membres du conseil du mardi matin.

CM19 0802

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2019 par sa résolution CM19 0775;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2019 par sa résolution CM19 0775;

Vu l'avis public publié par le greffier le 24 juillet 2019 dans Le Devoir et le 25 juillet 2019 dans The Gazette, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019, par sa résolution CE19 1044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité, en présence de la mairesse, Mme Valérie Plante.

42.02 1193599008

Règlement 02-039-8

CM19 0803

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver, avec modifications, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2019 émis par le greffier, en y remplaçant le 4^e paragraphe de la page 15, tel qu'exprimé par le conseiller Dominic Perri lors de son intervention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.

Un débat s'engage.

CM19 0804

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds, et le conseil en prend acte.

04.04 1193430004

CM19 0805

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1193430005

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

5.01 Dépôt de la Résolution CA19 170215 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce – Motion – Ligue des Noirs du Québec.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse déposée.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2019

CM19 0806

Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis de fixation du jour du scrutin pour le poste de maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2), et le conseil en prend acte.

07.02

CM19 0807

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'agrandissement de l'école St-George, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Projet de règlement P-04-047-198

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'agrandissement de l'école St-George dans l'arrondissement de Ville-Marie – Projet de règlement 04-047-198, et le conseil en prend acte.

07.03 1191079007

CM19 0808

Dépôt du mémoire du Conseil des Montréalaises intitulé : « Le langage non sexiste: un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes » ainsi que les recommandations émises à ce sujet

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le mémoire du Conseil des Montréalaises intitulé : « *Le langage non sexiste: un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes* », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1197721004

CM19 0809

Dépôt du rapport annuel 2018-2019 et du rapport financier au 31 mars 2019 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018-2019 et le rapport financier au 31 mars 2019 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM19 0810

Dépôt du rapport annuel 2018-2019 du Centre Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018-2019 du Centre Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06

CM19 0811

Dépôt des états financiers au 31 mars 2019 de Québec Cinéma (Les rendez-vous Québec Cinéma), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Dépôt des états financiers au 31 mars 2019 de Québec Cinéma (Les rendez-vous Québec Cinéma), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM19 0812

Dépôt des états financiers cumulés au 31 mars 2019 de la Fondation du Dr Julien, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les états financiers cumulés au 31 mars 2019 de la Fondation du Dr Julien, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

CM19 0813

Dépôt du bilan des activités 2019 et des états financiers non consolidés au 30 avril 2019 du Festival Montréal en lumière, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2019 et des états financiers non consolidés au 30 avril 2019 du Festival Montréal en lumière, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09

CM19 0814**Dépôt du bilan des activités 2019 et des états financiers au 30 avril 2019 de Nuit blanche à Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose Dépôt du bilan des activités 2019 et des états financiers au 30 avril 2019 de Nuit blanche à Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10

À 15 h 30, tel qu'indiqué en début de séance, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les articles 15.01 et 15.02 afin de les étudier en présences des invités qui se sont déplacés à cet effet.

CM19 0815**Déclaration visant à demander l'interdiction des thérapies de conversion**

Attendu que la lutte pour les droits LGBTQ+, en conjoncture avec la montée actuelle des visions d'extrême-droite, connaît des reculs à plusieurs endroits à travers le monde;

Attendu que le 17 mai 2019, la Ville de Montréal soulignait la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, qui vise à sensibiliser la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre de nos concitoyennes et concitoyens membres des communautés LGBTQ+;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2005, dont l'un des engagements est de combattre toutes formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu que les thérapies de conversion, qui visent à changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne, sont cruelles, dépourvues de tout fondement scientifique, dommageables pour la santé mentale et qu'elles briment les droits fondamentaux des personnes qui les suivent, en particulier lorsque ce sont des personnes mineures qui les subissent;

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé son intention de criminaliser les thérapies de conversion et que l'Assemblée nationale a récemment adopté une motion sans préavis demandant à la ministre de la Justice du Québec de prendre des mesures afin d'empêcher leur existence;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet
M. Benoit Langevin
Mme Manon Barbe

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - dénonce sans équivoque la pratique des thérapies de conversion et la menace qu'elles représentent pour la santé et les droits des personnes touchées;
- 2 - demande au gouvernement du Canada d'amender le code criminel et au gouvernement du Québec d'implanter les mesures nécessaires pour mettre fin aux thérapies de conversion;
- 3 - réitère son soutien aux membres des communautés LGBTQ+ montréalaises et aux organismes qui luttent pour les droits LGBTQ+;
- 4 - poursuive son travail de sensibilisation auprès de la population sur l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des membres des communautés LGBTQ+.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour souligner la présence de Mme Johanne Audet, présidente d'Interligne, de M. Patrick Desmarais, président de la Fondation Émergence, de M. Laurent Breault, directeur général de la Fondation Émergence, de M. Thierry Arnaud, président de la LGBTQ + et de Mme Marie Houzeau, présidente du Gris Montréal qui constitue un groupe de recherche et d'intervention sociale, de M. Donald Picotte, militant pour les droits de la communauté LGBTQ +, et les remercie de leur présence pour l'étude de cette déclaration et leur souhaite la bienvenue à l'hôtel de ville au lendemain de la clôture des festivités de la semaine de la Fierté Montréal. La mairesse les informe que son Administration dénonce haut et fort ce genre de thérapie et encourage les deux paliers de gouvernements à prendre des mesures pour y mettre fin.

À 14 h 32, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole à la conseillère Nathalie Goulet et au conseiller Benoit Langevin.

La conseillère Goulet prend la parole pour présenter la déclaration et souligner aussi la présence des invités et les remercier. La conseillère en profite pour les informer, ainsi que les membres du conseil, que la Ville de Montréal mène actuellement une grande consultation auprès de la communauté LGBTQ+ afin de doter la Ville, pour la première fois de son histoire, d'une orientation claire en matière de diversité sexuelle et de genre.

Le conseiller Langevin prend la parole pour condamner les thérapies de conversion qui infligent des dommages irréparables à ceux ou celles qui les subissent et souligne l'importance de la diversité qui caractérise la Ville de Montréal.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Goulet et le conseiller Langevin pour les interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 0816

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition et pour le 50^e anniversaire de la Ligue des Noirs du Québec

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, contre le racisme, contre les préjugés, contre les discriminations raciales et contre les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite négrière et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004) et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015);

Attendu que depuis 50 ans, Montréal peut compter sur l'apport de la Ligue des Noirs du Québec, qui lutte afin d'assurer à tous et à toutes la défense de leurs droits et une meilleure justice sociale;

Attendu qu'au cours des 50 dernières années, la Ligue des Noirs du Québec a agi avec passion pour la justice, en faveur des sans voix, des opprimés, des moins favorisés, des laissés-pour-compte et des marginaux;

Attendu que la Ligue des Noirs du Québec a joué un rôle majeur dans la reconnaissance, auprès des différents paliers de gouvernement, de la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne, le 23 août, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2 - souligne le 50^e anniversaire de la Ligue des Noirs du Québec et reconnaisse le travail accompli au cours de ce demi-siècle en faveur du respect des droits humains et de la justice sociale;
- 3 - poursuive ses efforts en matière de sensibilisation et de lutte contre le racisme et la discrimination raciale par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu prend la parole pour présenter la déclaration en faisant un récapitulatif de ce chapitre de l'histoire jusqu'à l'abolition de la traite négrière transatlantique. Elle poursuit et souhaite que cette déclaration amène chacun à réfléchir sur les conséquences et les enseignements à tirer de ce triste épisode et invite tous et chacun à contrer l'oubli et à rester alerte face aux dangers actuels du racisme et des préjugés.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention.

À 14 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillers Josué Corvil et Marvin Rotrand.

Les conseillers Corvil et Rotrand prennent à tour de rôle la parole pour remercier l'Administration d'avoir inscrit cette déclaration, récurrente depuis de nombreuses années, à l'ordre du jour en tant que rappel pour que les générations futures n'oublient jamais ce chapitre de l'histoire.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0817

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le secteur Lachine-Est

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le secteur de Lachine-Est, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1191079009

CM19 0818

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'avenir du secteur des Faubourgs

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'avenir du secteur des Faubourgs, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12 1191079010

CM19 0819

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Période de questions du public au conseil municipal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Période de questions du public au conseil municipal » ainsi que les recommandations émises à cet effet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 0820

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Discussion publique relative au Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 »

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Discussion publique relative au Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM19 0821

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de décision de l'inspectrice générale portant sur la résiliation de deux contrats visant des services de déneigement des chaussées et trottoirs (appel d'offres 16-15049)

La conseillère Manon Barbe dépose les commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de décision de l'inspectrice générale portant sur la résiliation de deux contrats visant des services de déneigement des chaussées et trottoirs (appel d'offres 16-15049), et le conseil en prend acte

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

Par M. Marvin Rotrand

Dépôt d'une pétition sous forme de lettres adressées à la mairesse, Mme Valérie Plante et à M. Marvin Rotrand concernant l'appui de différentes personnalités du monde politique à la reconnaissance de l'apport de M. Elie Wiesel aux droits universels de la personne et de signifier cette reconnaissance par un lieu nommé en son honneur par la Commission de la toponymie.

À 15 h 31, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0822

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020 - Dépense totale de 212 800 \$, taxes non applicable, contingences de 26 650 \$, incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'OBNL Resto Plateau, pour une période de 12 mois, pour la distribution de nourriture aux détenus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 150 \$, taxes non applicables, conformément à l'offre de service de cet organisme en date du 18 février 2019 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 650 \$, taxes non applicables, à titre de budget des contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1192610002
80.01 (20.01)

CM19 0823

Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à Coforce inc. (CG15 0601 et CG18 0404), pour le service d'entretien ménager des bâtiments pour le lot 1, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2018 - Dépense totale de 189 584,05 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 189 584,05 \$, taxes incluses, omise dans le dossier de la première prolongation du contrat octroyé à la firme Coforce inc. pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 1 (CG18 0404) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184512002
80.01 (20.02)

CM19 0824

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CG13 0265) pour la fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 371,12 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat de 869 313 \$ à 1 037 684,12 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 168 371,12 \$, taxes incluses, pour les services d'entreposage de documents semi-actifs du Service du greffe, pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2020, dans le cadre du contrat octroyé à Docu-Dépôt inc. (CE13 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 869 313 \$ à 1 037 684,12 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194145001
80.01 (20.03)

CM19 0825

Exercer la deuxième année d'option de prolongation du contrat accordé aux firmes Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG18 0403) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant ceux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2019, pour une dépense totale de 1 507 246,63 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 303 975,99 \$ à 3 811 222,62 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième année d'option de prolongation des contrats accordés aux firmes Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG18 0403) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant ceux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2019, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 303 975,99 \$, taxes incluses à 3 811 222,62 \$, taxes incluses ;

Firmes

	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Coforce inc. (lots 5-7-9-10)	1 013 101,13 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc. (lots 2-8)	494 145,50 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197157003
80.01 (20.04)

CM19 0826

Accorder un contrat à la Société en commandite transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs - Dépense totale de 1 335 273,05 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17559 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Société en commandite transport de valeurs Garda, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services de transport de valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense totale de 1 335 273,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17559 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 545 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1192631001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0827

Exercer la deuxième année de prolongation des contrats accordés aux firmes Service d'entretien Alphanet inc., Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) et Coforce inc. (CG18 0404) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2019, pour une dépense totale de 1 341 973,81 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option d'une année de prolongation, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2019, et autoriser une dépense additionnelle de 1 341 973,81 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés (CG15 0601 et CG16 0126) aux firmes Service d'entretien Alphanet inc., Coforce inc. et Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc. (lot 2-5-7)	341 895,24 \$
Coforce inc. (lots 1-3-4-6-8)	865 365,64 \$
Axia services inc. (lot 9)	134 712,93 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197157002
80.01 (20.06)

CM19 0828

Accorder un contrat à Transport Lacombe inc. pour la fourniture de services de déménagement, pour une période de seize (16) mois - Dépense totale 291 065,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17425 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Transport Lacombe inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de seize (16) mois, le contrat pour le déménagement des équipements industriels des ateliers de la Direction de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 100,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17425;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 965,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198378001
80.01 (20.07)

CM19 0829

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Attaches Châteauguay inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Montant estimé de l'entente est de 1 253 861,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17534 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville ;
- 2- d'accorder à Attaches Châteauguay inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17534 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 976,95 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1194922012
80.01 (20.08)

CM19 0830

Accorder deux contrats aux firmes suivantes pour l'exécution de travaux d'installation de dispositifs anti-refoulement et compteurs d'eau dans six usines d'eau potable : Contrat 1 (articles 3 et 5) à Le Groupe Centco inc. pour une somme maximale de 962 340,75 \$, taxes incluses - Contrat 2 (articles 1, 2, 4 et 6) à Plomberie Noël Fredette inc. pour une somme maximale de 2 588 297,08 \$, taxes incluses - Dépense totale de 4 640 765,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10305 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et de compteurs d'eau dans les usines Dorval et Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 340,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10305 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 192 468,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 4- d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de DAR et de compteurs d'eau dans les usines Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Lachine et Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 297,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10305 ;
- 5- d'autoriser une dépense de 517 659,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 6- d'autoriser une dépense de 230 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 7- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196935001
80.01 (20.09)

CM19 0831

Conclure une entente-cadre de service professionnels avec Rousseau Lefebvre inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 3 170 435,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17284 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des mandats en architecture de paysage dans le cadre de la réalisation des projets d'aménagement de la Ville ;
- 2- d'accorder à Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 3 170 435,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17284;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1194162001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0832

Autoriser la prolongation du contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de six mois, soit du 1er juin au 30 novembre 2019 - Dépense totale de 56 843,64 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Williams Scotsman du Canada inc. huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2019, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, d'une superficie totale de 5 760 pieds carrés, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 56 843,64 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565007
80.01 (20.11)

CM19 0833

Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2028 - Dépense totale est de 63 354 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2028, les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est, pour un loyer total de 63 354 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195941005
80.01 (20.12)

CM19 0834

Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal le lot 1 850 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue De Lorimier, du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 34 942,21 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2028, le lot 1 850 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est, pour un loyer total de 34 942,21\$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195941006
80.01 (20.13)

CM19 0835

Accorder au Club de Golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux, sur un emplacement situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève / Autoriser le versement du montant retenu de 98 000 \$ au Club de Golf Elm Ridge inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au Club de golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, sans pénalité, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux de restauration des sols sur les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 m², situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le tout, selon l'acte intervenu devant Me Caroline Boileau, notaire, sous le numéro 3 645 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 428 525 ;
- 2- d'autoriser le versement du montant retenu de 98 000 \$ au Club de Golf Elm Ridge inc, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194501002
80.01 (20.14)

CM19 0836

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 533 340 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 533 340 \$, à la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont, pour la réalisation de son projet de logement social situé au 5601, rue Bélanger est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198370005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0837

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 934 294 \$ pour la réalisation d'un projet de logement social « Hapopex - boul. Industriel » de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 934 294 \$, à l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension, pour la réalisation du projet de logement social « Hapopex - boul. Industriel », situé à l'intersection du boulevard Industriel et de l'avenue Hébert, dans l'arrondissement de Montréal-Nord ;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198440001
80.01 (20.16)

CM19 0838

Exercer la première option de prolongation pour une période d'un an de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium (CG17 0430) - Montant estimé pour la période de prolongation : 405 901,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 28 septembre 2019 au 27 septembre 2020, de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. (CG17 0430) pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium, selon les termes et les conditions de l'appel d'offres public 17-16076;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1195296001
80.01 (20.17)

CM19 0839

Conclure avec Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies), 2 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs en lame UCS (lot 1) et stockage de masse (lot 2) - Appel d'offres public 19-17596 (2 soum.) - Informatique Pro-Contact inc.: 1 722 953,26 \$ (lot 1) - 3686035 Canada inc.: 1 387 041,15 \$ (lot 2), tous, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission, pour la fourniture des serveurs en lame UCS (lot 1) et d'équipements de stockage de masse (lot 2);
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires pour chacun des lots, ces derniers ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17596 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Description</u>	<u>Montants</u>
Informatique Pro-Contact inc.	Lot 1: Serveurs en lame UCS	1 722 953,26 \$
3686035 Canada inc. (Images et Technologies)	Lot 2: Stockage de masse	1 387 041,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198410001
80.01 (20.18)

CM19 0840

Autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 \$, taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3 % des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 787 417,16 \$ à 10 801 716,72 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 \$, taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 787 417,16 \$ à 10 801 716,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195035003
80.01 (20.19)

CM19 0841

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte-charge de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 183 471,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17693 (1 soum.) / Autoriser une dépense totale de 201 818,50 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ascenseurs Innovatec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte-charge de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 183 471,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17693;

- 2 - d'autoriser une dépense de 18 347,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438014
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0842

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une somme maximale de 1 833 362,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux;
- 2 - d'accorder à Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 833 362,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17660 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190206003
80.01 (20.21)

CM19 0843

Autoriser une dépense additionnelle de 180 215,67 \$, incluant les taxes, contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2 % pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CG19 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 \$ à 1 363 212,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 215, 67 \$, incluant les taxes, contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2 % pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CG19 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 \$ à 1 363 212, 99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198113004
80.01 (20.22)

CM19 0844

Accorder un contrat de gré à gré d'une durée de 3 ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour une somme maximale de 305 233,69 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 3 ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisés pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 305 233,69 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date 5 juin 2019;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197092001
80.01 (20.23)

CM19 0845

Autoriser la prolongation du contrat accordé à la firme FinLogik inc., fournisseur unique (CG14 0254), pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 506 003,49 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 586 350,30 \$ à 3 092 353,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de prolongation du contrat modifiant la convention de services à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la prolongation du contrat accordé à la firme Finlogik inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 506 003,49 \$, taxes incluses (CG14 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 586 350,30 \$ à 3 092 353,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de prolongation du contrat de support et de maintenance (VDMSUP-002) entre la Ville de Montréal et la firme Finlogik inc., modifiant la convention de services pour les clauses d'augmentation annuelle du contrat de 4 % à l'IPC canadien;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191629001
80.01 (20.24)

CM19 0846

Autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 727 748,97 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100 \$, au net, à compter de 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 727 748,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100 \$, au net, à compter de 2020;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1191073002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0847

Accorder un contrat à Cimota inc. pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 797 476,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP19024-172689-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Cimota inc. pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 476,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19024-172689-C;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438010
80.01 (20.26)

CM19 0848

Autoriser un virement budgétaire de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, et autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice sis au 1500, rue des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CG18 0678), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 \$ à 1 554 422,92 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un transfert de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CG18 0678), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 \$ à 1 554 422,92 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191029001
80.01 (20.27)

CM19 0849

Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln, à l'angle de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 622 440,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10307 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre dans l'avenue Lincoln à l'angle de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 800,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10307;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 71 820 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197909003
80.01 (20.28)

CM19 0850

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du poste de quartier 39 situé au 6100, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 812 367,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14149 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de la toiture et de remplacement des unités de ventilation du poste de quartier n°39, situé au 6100, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 672 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14149;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 300,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 135 394,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1198304009
80.01 (20.29)

CM19 0851

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc., d'une durée de vingt-quatre mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériels et locaux ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17642 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17642;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194804001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0852

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 \$ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no 1, ainsi qu'à l'Addenda no 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2018 / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG17 0491 et CG18 0052), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 \$ à 3 062 722,35 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2018 prévus au contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491 et CG18 0052), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 \$ à 3 062 722,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190029005
80.01 (20.31)

CM19 0853

Approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville - ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun.

Adopté à l'unanimité.

1197231065
80.01 (20.32)

CM19 0854

Approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville de Montréal un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 mètres carrés, situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 728 700 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 mètres carrés, situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 728 700 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184962006
80.01 (20.33)

CM19 0855

Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., pour une période additionnelle de 7 ans et 14 jours, soit du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, à des fins de poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 547 966,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'une troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., pour une période de 7 ans et 14 jours, à compter du 18 juillet 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 7448 pieds carrés situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, pour les besoins du poste de quartier (PDQ) 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 547 966,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de la troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565002
80.01 (20.34)

CM19 0856

Accorder un soutien financier non récurrent de 275 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 275 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197290001
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36), 80.01 (20.37), 80.01 (20.38) et 80.01 (20.40) de l'ordre du jour, l'article 80.01 (20.39) ayant été reporté à une phase ultérieure, afin de l'étudier en même temps que l'article 80.01 (20.48) avec lequel il est en lien.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0857

Accorder un soutien total de 460 000 \$ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 \$ pour la tenue de l'événement Marathon international Oasis de Montréal en 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien total de 460 000 \$ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 425 000 \$, pour l'année 2019, pour la tenue de l'édition 2019 du Marathon international Oasis de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194141006
80.01 (20.36)

CM19 0858

Autoriser une dépense maximale de 450 000 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2^e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 450 000 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2^e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410002
80.01 (20.37)

CM19 0859

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc. un bâtiment vacant, situé aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 057 mètres carrés, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 800 000 \$ / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour 2019 et pour les années suivantes au montant de 99 531,53 \$, net de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc. un bâtiment vacant sis aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 057 mètres carrés, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 800 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes au montant de 99 531,53 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184962011
80.01 (20.38)

CM19 0860

Approuver le projet de onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Tour du Trianon, bureau 318, d'une superficie approximative de 1 530 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, pour un loyer total de 33 423,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., un local portant le numéro 318 d'une superficie approximative de 1 530 pieds carrés, dans la Tour du Trianon à la Place Versailles, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 33 423,23 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail.

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198042006
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0861

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et de la Plaine Est du parc Frédéric-Back - Dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6992 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses, pour des travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et de la Plaine Est du parc Frédéric-Back;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 236 667,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-6992;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196638001
80.01 (20.41)

CM19 0862

Accorder un contrat à taux horaire à Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, débutant le 24 septembre 2019, à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale estimée de 5 100 585,65 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17385 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, plus deux années d'option, pour une somme maximale de 4 841 546,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17385;
- 2- d'autoriser une dépense de 259 039,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193980002
80.01 (20.42)

CM19 0863

Approuver l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 580 000 \$ réparti entre 2019 et 2021 équivalent au montant de la subvention attendue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 580 000 \$ réparti entre 2019 et 2021 selon les informations financières inscrites au dossier, équivalent à 96,66 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1197956001
80.01 (20.43)

CM19 0864

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15413 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 145 766,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15431;
- 2- d'autoriser une dépense de 229 153,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197737005
80.01 (20.44)

CM19 0865

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) du complexe Espace pour la vie, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 567 676,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Informatique Pro-Contact inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) du complexe Espace pour la vie, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 676,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17673;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191073003
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46), 80.01 (20.47), 80.01 (20.49) et 80.01 (20.50) de l'ordre du jour, l'article 80.01 (20.48) étant reporté afin de l'étudier en même temps que l'article 80.01 (20.39) reporté également et avec lequel il est en lien.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0866

Accorder un soutien financier de 2 373 158 \$ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres, située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser l'affectation de 2 373 158 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une aide financière de 2 373 158 \$ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'autoriser l'affectation de 2 373 158 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 4 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et la convention donnant instruction au notaire de procéder aux versements de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198441001
80.01 (20.46)

CM19 0867

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois avec Zone technologie électronique inc. pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum) - Dépense totale estimée de l'entente est de 4 455 241,73 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette;
- 3- d'accorder à Zone technologie électronique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale estimée à 3 712 701,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17478 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser une dépense de 742 540,29 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194922010
80.01 (20.47)

CM19 0868

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SST Consultant inc. pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 5 096 335,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17558 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, SST Consultant inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 633 032,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17558;
- 3- d'autoriser une dépense de 463 303,26 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198375001
80.01 (20.49)

CM19 0869**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, avec les conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19-17652 (4 soum.) - Sommes maximales estimées pour chacun des lots: Lot 1 : 1 515 945,38 \$, Lot 2 : 1 565 959,50 \$, Lot 3 : 1 043 973 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'infrastructures et de plateformes hybrides;
- 3- d'accorder à Conseiller en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les lots 1 et 2, et seule firme soumissionnaire pour le lot 3, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17652;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Plateformes DevOps et infonuagique hybride	1 515 945,38 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Écosystème de plateformes Oracle et infonuagique hybride	1 565 959,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 3 - Écosystème de plateformes IBM	1 043 973,00 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le conseiller Abdelhaq Sari que l'expression « induire en erreur » utilisée lors de son intervention et qui fait partie de la liste des mots antiparlementaires. Le conseiller Sari la retire.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 16,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de rappeler l'article 80.01 (20.39) et de le réunir avec l'article 80.01 (20.48), pour fins d'étude, tel qu'il a été convenu en début de séance

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.39)

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de tenir un comité plénier le mardi 20 août 2019, d'une durée de 90 minutes et qui sera présidé par le conseiller Michel Bissonnet, afin de permettre aux membres du conseil d'obtenir les informations manquantes aux articles 80.01 (20.39) et 80.01 (20.48) pour qu'ils puissent statuer en toute connaissance de cause, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la demande de l'opposition officielle à l'effet tenir un comité plénier, mais propose plutôt que les responsables des dossiers viennent faire une présentation en privé aux membres du conseil afin de répondre à leurs questions, soit le mardi, 20 août 2019, à 8 h 30.

Un débat s'engage sur la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, s'interroge sur la validité de la soumission de la firme Suez Canada Waste Services inc. en regard de l'article 80.01 (20.48), puisque celle-ci vient à échéance le 19 août 2019.

À 16 h 28, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes afin de permettre aux membres du conseil de discuter d'une entente.

À 16 h 32, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que la poursuite de l'étude de l'article 80.01 (20.39) est reportée à une phase ultérieure.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour souligner que la proposition de l'opposition officielle à l'effet de tenir un comité plénier n'a pas été statuée.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer le chef de l'opposition officielle qu'il devra réitérer cette proposition lorsque les articles seront rappelés puisque la poursuite de l'étude des articles a été reportée à une phase ultérieure.

Article 80.01 (20.48)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 167 037 504,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres 5914 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 \$, taxes au net, pour couvrir les années 2022 à 2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 167 037 504,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation, dans la Ville de Montréal-Est;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire SUEZ Canada Waste Services inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission après négociation, soit pour une somme maximale de 162 921 793,88 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5914. Le montant total du contrat à accorder pour la période de service de construction-conception est de 128 453 416 \$, taxes et contingences incluses, et le montant total maximal du contrat à accorder pour la période de service d'exploitation et d'entretien, est de 34 468 377,88 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement au budget de fonctionnement de 16 310 843,03 \$, taxes au net, pour la période de service d'exploitation et d'entretien de 60 mois;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de tenir un comité plénier le mardi 20 août 2019, d'une durée de 90 minutes et qui sera présidé par le conseiller Michel Bissonnet, afin de permettre aux membres du conseil d'obtenir les informations manquantes aux articles 80.01 (20.39) et 80.01 (20.48) pour qu'ils puissent statuer en toute connaissance de cause, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de la demande de l'opposition officielle à l'effet tenir un comité plénier, mais propose plutôt que les responsables des dossiers viennent faire une présentation en privé aux membres du conseil afin de répondre à leurs questions, soit le mardi, 20 août 2019, à 8 h 30.

Un débat s'engage sur la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, s'interroge sur la validité de la soumission de la firme Suez Canada Waste Services inc. en regard de l'article 80.01 (20.48), puisque celle-ci vient à échéance le 19 août 2019.

À 16 h 28, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes afin de permettre aux membres du conseil de discuter d'une entente.

À 16 h 32, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que la poursuite de l'étude de l'article 80.01 (20.48) est reportée à une phase ultérieure.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour souligner que la proposition de l'opposition officielle à l'effet de tenir un comité plénier n'a pas été statuée.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer le chef de l'opposition officielle qu'il devra réitérer cette proposition lorsque les articles seront rappelés puisque la poursuite de l'étude des articles a été reportée à une phase ultérieure.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) et 80.01 (20.52) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0870

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 1 185 294,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17579 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle CIMA+ s.e.n.c, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis de contrôleurs de chantier pour le lot 4 afin d'assurer le suivi de divers projets à la Division des projets industriels de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 1 030 691,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579;
- 3 - d'autoriser un montant total de 154 603,66 \$, taxes incuses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198304008
80.01 (20.51)

CM19 0871

Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant d'accorder un contrat de gré à gré au delà de la limite de 101 000 \$ et d'une valeur maximale de 365 000 \$, taxes incluses, pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle / Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour une somme maximale de 365 000 \$, taxes incluses - 4 demandes de prix effectuées (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant d'accorder un contrat de gré à gré au-delà de la limite de 101 000 \$ et d'une valeur maximale de 365 000 \$, taxes incluses, pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle;
- 2- d'accorder à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gré à gré pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1197075001
80.01 (20.52)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude de l'article 80.01 (30.03).

Article 80.01 (30.03)

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal.

Un débat s'engage.

À 17 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 août 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 août 2019 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Catherine Clément-Talbot

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurent Morissette	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Souhaite connaître l'état de situation en ce qui concerne les discussions pour exiger que les restaurateurs rendent les terrasses accessibles universellement / mandat de la mairesse de Montréal souhaité à cet égard pour attaquer et régler ce problème

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Dépôt de mises en demeure demandant de revoir le cadre normatif de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle des terrasses dans quatre arrondissements / Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe la citoyenne que l'Administration ne peut commenter ce dépôt puisqu'il y a mises en demeure, ce qui met fin à la discussion Dépôt de document
Mme Alison Hackney	Mme Valérie Plante	Félicite et remercie l'Administration pour le dévoilement du projet du Grand parc de l'Ouest / Mises à jour ponctuelles souhaitées sur l'état de situation du projet du Grand parc de l'Ouest auprès des militants pour la conservation des terrains de l'Anse-à-l'Orme Dépôt de document
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Moratoire souhaité sur la décision de l'arrondissement d'Outremont d'aller de l'avant avec l'installation de panneaux annonçant des modifications au stationnement sur plusieurs rues / Demande de surseoir au lancement de l'appel d'offres pour l'installation desdits panneaux
M. Gilbert Bauer	M. François W. Croteau	Demande l'appui de l'Administration pour exiger un moratoire sur le déploiement de l'application technologique 5G sur le territoire la Ville de Montréal qui constituera une nuisance accrue au déplacement des insectes pollinisateurs
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Souhaite connaître l'état de situation des discussions avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) / Demande à l'Administration des mesures concrètes face à l'urgence climatique en posant des gestes qui encouragent la population à changer de comportement Dépôt de document
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Souhaite connaître la position de l'Administration sur le fait qu'un groupe de manifestants ait mis le feu au drapeau des Etats-Unis, en signe de contestation au résultat des élections, devant le consulat américain, incident survenu en 2017, lors de l'assermentation du président Donald Trump
Mme Sophie Danis	M. Éric Alan Caldwell	Déplore le changement de vocation souhaité par l'Administration en ce qui concerne le parc canin d'Outremont et demande une collaboration avec l'Association dont elle fait partie pour ce qui est de la planification du futur parc canin / Faire l'évaluation de la situation avec l'Association et privilégier la conservation du parc dans son état actuel
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (Mme Rosannie Filato)	Déplore l'augmentation salariale des élus payées à même les comptes de taxes et qui constitue une injustice pour les propriétaires qui sont obligés pour leur part de payer des intérêts lorsqu'ils acquittent leur compte de taxes sur un étalement de plusieurs mois / Déplore également d'exiger que les propriétaires installent des détecteurs de fumée scellés avec des batteries au lithium dans leurs logements

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Christopher Latcher	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Déplore le détour d'une distance de 12 kilomètres imposé aux cyclistes, occasionné par les travaux de réfection qui causent la fermeture de la piste cyclable entre la rue Léger et l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle – Prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers / Souhaite savoir si la Ville de Montréal a été consultée en amont de ces travaux par Parcs Canada
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Souhaite que la consultation publique sur le projet de refonte du stationnement à l'arrondissement d'Outremont soit confiée à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) / Position de la mairesse face au refus du maire d'Outremont de soumettre la consultation à l'OCPM
M. David Fletcher	M. Lionel Perez	Souhaite avoir l'appui de l'opposition officielle et des conseillers indépendants pour le projet de l'Administration de créer un grand parc dans l'Ouest de l'Île
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Déplore l'annulation, sans consultation des usagers, de trois des cinq débarcadères pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Souigny / Souhaite que des mesures soient prises afin de les réinstaurer à leur emplacement initial

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 19 h 57. Elle remercie les 4 personnes s'identifiant comme femmes et les 9 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 19 h 58, le conseil reprend ses travaux en poursuivant l'étude des articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) déjà réunis.

CM19 0872

Renouveler l'adhésion au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec; et
- 2- d'autoriser Mme Valérie Gagnon, directrice à la Direction de la mobilité, à déposer une demande de renouvellement de la certification pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1198429001
80.01 (30.01)

CM19 0873

Ratifier l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) nommé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) » pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE permettant l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police, pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2020 - Montant estimé de la dépense est de 246 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) », et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- 2- de ratifier une dépense estimée à 246 000 \$, taxes non applicables, pour une période de 5 ans (du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020), pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle « Foss Corp-Rate » afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1181081014
80.01 (30.02)

CM19 0874 – Suite

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal proposée comme suit :

- de retirer l'axe Lajeunesse / Saint-Denis / Berri.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas accord du côté de l'Administration sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'amendement proposé.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement du chef de l'opposition et de la leader de l'opposition officielle et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20

Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'amendement rejeté à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Marianne Giguère afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (30.03) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

80.01 (30.03)

CM19 0875

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1190025002
80.01 (42.01)

Article 80.01 (51.01)

Nominations aux commissions permanentes du conseil

Le leader de la majorité, M. François Limoges, retire l'article 80.01 (51.01) de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0876

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Cima+ s.e.n.c. (3 544 877,01 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (2 480 314,28 \$, taxes incluses) pour une période de 24 mois, pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructure de télécommunication et de mobilité / Appel d'offres public 19-17504 (5 soum., 3 conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1144;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructure de télécommunication et de mobilité, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17504;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
Cima+ s.e.n.c.	3 544 877,01 \$
FNX-INNOV inc.	2 480 314,28 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1192968002

CM19 0877

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation du contrat 1635 accordé à Transit arpenteur-géomètre inc. (CE17 0347 et CE18 0196) pour la surveillance de chantier, dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et d'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, pour la somme de 200 941,49 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 193 330,46 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1145;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer la 2^e et dernière option de prolongation du contrat 1635 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE17 0347 et CE18 0196) pour la surveillance de chantier dans différents arrondissements, pour une somme maximale de 200 941,49 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 193 330,46 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois);
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit Arpenteurs-géomètres inc., à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190649006

CM19 0878

Exercer l'option de prolongation du contrat 1660 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE18 0331) pour la surveillance de chantier relativement au maintien et au prolongement du réseau, pour la somme de 296 106,90 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 289 449,56 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1146;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat 1660 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE18 0331) pour la surveillance de chantier relativement au maintien et au prolongement du réseau, pour une somme maximale de 296 106,90 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 289 449,56 \$ de multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois);
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit Arpenteurs-géomètres inc., à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1190649007

CM19 0879

Exercer l'option de prolongation du contrat 1661 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE18 0385) pour la surveillance de chantier, dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, pour la somme de 292 754,74 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 286 172,77 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistiques Canada (12 derniers mois)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1147;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat 1661 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE18 0385) pour la surveillance de chantier dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, pour une somme maximale de 292 754,74 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 286 172,77 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois);
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit Arpenteurs-géomètres inc., à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1190649008

CM19 0880

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9383-0990 Québec inc. une unité de copropriété divise commerciale et ses quotes-parts dans les espaces communs, située au rez-de-chaussée du complexe immobilier connu sous le nom de « Dauphin sur le Parc », portant l'adresse civique du 3535, rue Papineau, constituée du lot 1 565 788 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie brute approximative de 943,6 mètres carrés, pour la somme de 177 138 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1149;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9383-0990 Québec inc. une unité de copropriété divise commerciale, et ses quotes-parts dans les espaces communs, située au rez-de-chaussée du complexe immobilier connu sous le nom de « Dauphin sur le Parc », portant l'adresse civique du 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, constituée du lot 1 565 788 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie brute approximative de 943,6 mètres carrés, pour la somme de 177 138 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente à la suite de la remise de la lettre de garantie bancaire à la Ville, ainsi que tout document pertinent, si requis, afin de procéder aux ajustements des loyers et des frais de copropriété selon les termes et conditions contenus au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1190783003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0881

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Ville de L'Assomption, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, un terrain constitué du lot 2 891 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie totale de 350 mètres carrés, à des fins de stationnement, pour un loyer total de 25 000 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1150;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Ville de L'Assomption, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, un terrain d'une superficie totale de 350 mètres carrés, constitué du lot 2 891 142, du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, à des fins de stationnement, moyennant un loyer total de 25 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1194069009

CM19 0882

Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, les locaux 420 et 420-B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 497,50 pieds carrés, à des fins administratives. Le montant de la subvention immobilière est de 37 500 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1151;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, les locaux 420 et 420-B situés au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1194069010

CM19 0883

Approuver le projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2019, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 779,81 pieds carrés, pour des fins socioculturelles. Le montant de la subvention immobilière est de 133 500 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1152;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2019, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 1 779,81 pieds carrés, à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194069011

CM19 0884

Approuver un projet de contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. Le montant de la subvention immobilière est de 37 100 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1153;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de contrat de prolongation par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 495,14 pieds carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prolongation du prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1194069012

CM19 0885

Approuver un projet de contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturel, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, des locaux situés dans l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 130,31 pieds carrés, pour des fins socioculturelles. Le montant de la subvention immobilière est de 1 060 000 \$ pour toute la durée du prêt de local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1154;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de contrat de prolongation par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 130,31 pieds carrés, à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prolongation de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1194069013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0886

Accorder un soutien financier de 640 000 \$, incluant 40 000 \$ pour le nouveau projet « Hub du festival » dans l'arrondissement de Verdun et un soutien technique estimé à 420 000 \$ au Festival international de Jazz de Montréal inc. pour soutenir la 40^e édition du Festival international de jazz de Montréal 2019 / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juillet 2019 par sa résolution CE19 1081;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 640 000 \$, incluant 40 000 \$ pour le nouveau projet « Hub du festival », dans l'arrondissement de Verdun et un soutien technique estimé à 420 000 \$ à Festival international de jazz de Montréal inc, pour soutenir la 40^e édition du Festival international de jazz de Montréal 2019;
- 2- d'approuver les projets de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197195013

CM19 0887

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 525 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 37^e édition du Festival Juste pour rire 2019 / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juillet 2019 par sa résolution CE19 1082;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 525 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just For Laughs, pour soutenir la 37^e édition du Festival Juste pour rire 2019;
- 2- d'approuver les projets de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197195010

CM19 0888

Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est Les Cours Pointe-St-Charles inc. / Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN à être réalisé par Les Cours Pointe-St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 600 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément au troisième addenda de l'accord de développement original

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0243;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une déclaration de copropriété dont le déclarant est représenté par Les Cours Pointe St-Charles inc./Pointe St-Charles Yards inc. relativement à un projet de développement et de mise en valeur des anciens ateliers du Canadien National à être réalisé par Les Cours Pointe St-Charles inc. sur un terrain situé sur la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 600 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, conformément au troisième addenda signé le 6 octobre 2017, modifiant les conditions de l'accord de développement original signé le 8 novembre 2012;

- 2 - d'approuver la modification de l'acte d'hypothèque existant en faveur de la Ville et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 446 598, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au paragraphe 9.8 de l'article 1 du troisième addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1191368002

CM19 0889

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM16 1056) pour la fourniture de CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction, pour une période de 12 mois, soit du 29 septembre 2019 au 28 septembre 2020, pour une dépense estimée à 638 500 \$, taxes incluses, majorant le coût total de 1 800 000 \$ à 2 438 500 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1195;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM16 1056) pour la fourniture de CD-Rom, de CD-Audio, de DVD films documentaires et de fiction, pour une période de 12 mois, soit du 29 septembre 2019 au 28 septembre 2020, pour une dépense estimée à 638 500 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1190138001

CM19 0890

Accorder un contrat à ESII Canada inc. pour l'acquisition d'une solution de gestion de files d'attente (GFA) et de prise de rendez-vous en ligne, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 845 453,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17417 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 24 400 \$ au net en 2020, de 39 700 \$ au net en 2021 et un ajustement récurrent de 43 400 \$ au net à compter de 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1207;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, ESII Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution de gestion de file d'attente (GFA), pour tous les points de service des Bureaux Accès Montréal (BAM) et des Bureaux des permis, situés dans la ville centre et dans les 19 arrondissements, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 453,43 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17417;

2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 24 400 \$ au net en 2020, de 39 700 \$ au net en 2021 et un ajustement récurrent de 43 400 \$ au net à compter de 2022;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1197655008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0891

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à M. Clément de Gaulejac, artiste professionnel, pour une somme maximale de 221 326,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Bottes de pluie » qui sera intégrée à la bibliothèque Maisonneuve / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1213;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Clément de Gaulejac, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Bottes de pluie » qui sera intégrée à la bibliothèque Maisonneuve, pour une somme maximale de 221 326,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1190552003

CM19 0892

Accorder un contrat de gré à gré à ProQuest Information and Learning pour le renouvellement à la ressource électronique PressReader, anciennement Newspaper Direct Library Press Display, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2022, pour la somme de 130 956,53 \$, en dollars américains, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1206;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ProQuest Information and Learning, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2022, pour le renouvellement à la ressource électronique PressReader (anciennement Newspaper Direct Library Press Display), pour une somme maximale de 130 956,53 \$, en dollars américains, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, conformément à son offre de service en date du 14 juin 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1197962001

CM19 0893

Autoriser une dépense additionnelle de 2 557 849,57 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Environnement Routhier NRJ inc. (CA14 20 0323) et Gaston Contant inc. (CM15 1096) pour la gestion des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput, majorant ainsi le montant total des contrats de 10 363 215,29 \$ à 12 291 064,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1197;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 131 541,31 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Environnement Routhier NRJ inc. (CA14 20 0323) et Gaston Contant inc. (CM15 1096) pour la gestion des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput, majorant ainsi le montant total des contrats de 10 363 215,29 \$ à 12 291 064,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 319 731,20 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 106 577,77 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1196320002

CM19 0894

Autoriser une dépense additionnelle de 899 129,54 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Transport Camille Dionne inc. (CM15 1235), Location Guay inc. (CE16 1597), JMV environnement inc. (CE16 1597) et Y. & R. Paquette inc. (CA14 13 0199) pour la location de divers équipements mécaniques utilisés dans des lieux d'élimination de la neige, majorant ainsi le montant total des contrats de 4 407 131,56 \$ à 5 306 261,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1200;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 899 129,54 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés aux firmes ci-après désignées pour la location de divers équipements mécaniques pour l'exploitation de la neige, majorant ainsi le montant total des contrats de 4 407 131,56 \$ à 5 306 261,10 \$, taxes incluses;

Adjudicataires	Numéros d'appels d'offres	Montant avant variations de quantités et contingences Toutes taxes incluses(TTC)
Transport Camille Dionne inc.	15-14613	81 519,93 \$
Location Guay inc. (9154-6937 Québec inc.)	15-14613	
JMV Environnement inc.	16-15515	255 180,69 \$
Y. & R. Paquette inc.	16-15515	49 069,96 \$
Montant total	14-13545	363 504,04 \$
		749 274,62 \$

- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 112 391,19 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 37 463,73 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197711010

CM19 0895

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour une durée de trois ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 3 612 905,01 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17625 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1198;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de trois ans, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 3 010 754,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17625 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 451 613,13 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 150 537,71 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.20 1196320003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0896

Accorder un contrat à 9304-9179 Québec inc. pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens - Dépense totale de 1 768 508,43 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17726 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1201;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à 9304-9179 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 473 757,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17726 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 221 063,55 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 73 687,85 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1196320001

CM19 0897

Accorder un contrat de gré à gré à Médecins du Monde, organisme à but non lucratif reconnu, pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la mise en oeuvre d'un service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers développé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), se terminant le 18 septembre 2020, pour une somme maximale de 113 786 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1212;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Médecins du Monde, organisme à but non lucratif reconnu, pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la mise en oeuvre d'un service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers développé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), se terminant le 18 septembre 2020, pour une somme maximale de 113 786 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du BINAM du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer le projet de convention de services pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197798007

CM19 0898

Accorder deux contrats à 9304-9179 Québec inc. pour la location de machinerie pour les lieux d'élimination de la neige (LEN) pour les lots 11 et 12, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année, pour les sommes maximales respectives de 545 666,75 \$ et 604 048,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17714 (2 à 6 soum. par lot)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1202;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour deux périodes hivernales (hiver 2019-2020 et 2020-2021), les contrats pour la location de souffleuses à haute puissance pour le lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17714 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Entreprises	Lots	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (taxes incluses)
9304-9179 Québec inc.	11	545 666,75 \$
9304-9179 Québec inc.	12	604 048,47 \$

- 2 - d'autoriser une dépense au montant de 481 785,61 \$ à titre du budget de variation de quantités;

- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 160 595,20 \$ à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1197711011

CM19 0899

Accorder un soutien financier de 205 000 \$ à Fierté Montréal pour la tenue des événements du festival Fierté Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet ainsi qu'un projet de protocole de soutien technique d'une valeur de 200 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1250;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 205 000 \$ et un soutien technique estimé à 200 000 \$ à Fierté Montréal, pour la tenue des événements du festival Fierté Montréal 2019;
- 2- d'approuver les projets de convention et de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1197209002

CM19 0900

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour des travaux de déplacement de lignes ou de branchements existants à proximité de la future intersection des avenues du Parc et Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 157 023,37 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1214;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour des travaux de déplacement de lignes ou de branchements existants à proximité de la future intersection des avenues du Parc et Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 157 023,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer l'entente d'évaluation pour travaux majeurs pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1197231038

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0901

Accorder un contrat à CTMIR Excavation inc. pour des travaux de voirie, d'égout et d'électricité dans le dépôt à neige de la 46e avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 4 034 178,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 446110 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à CTMIR Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie, d'égout et d'électricité dans le dépôt à neige, situé à la 46^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 549 252,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446110;
- 2- d'autoriser une dépense de 354 925,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 130 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197231056

CM19 0902

Autoriser une dépense additionnelle de 398 939,73 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. (CM15 0965), relatif au projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 1 101 230,55 \$ à 1 500 170,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1225;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 398 939,73 \$, taxes incluses, pour tenir compte du coût réel des travaux, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé aux firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. (CM15 0965), relatif au projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 1 101 230,55 \$ à 1 500 170,28 \$, taxes incluses
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1186676002

CM19 0903

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec le Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 601 072,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1695 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1224;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 601 072,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1695 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1196850001

CM19 0904

Approuver le projet d'entente subsidiaire numéro 201217 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation des ponts du boulevard Côte-Vertu, au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Autoriser une dépense de 12 182 751 \$, taxes et incidences incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1227;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire de collaboration (numéro 201217) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réparation des ponts du boulevard Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 40 (structures 81-03234A-B et 81-03235A-B), dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-17);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 12 165 504,75 \$, taxes incluses, conformément à l'entente 201217;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1187000010

CM19 0905

Approuver le projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Montréal fait don à la Ville de Lethbridge (Alberta) de l'oeuvre d'art public intitulée « Offrande migratoire/Migratory Gift » de l'artiste Marc Dulude, et par lequel l'artiste consent à la Ville de Montréal et à la Ville de Lethbridge une licence non commerciale de droit d'auteur relativement à cette oeuvre d'art

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1229;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Montréal fait don à la Ville de Lethbridge (Alberta) de l'oeuvre d'art public intitulée « Offrande migratoire/Migratory Gift » de l'artiste Marc Dulude, et par lequel l'artiste consent à la Ville de Montréal et à la Ville de Lethbridge une licence non commerciale de droit d'auteur relativement à cette oeuvre d'art, dans le cadre de 50 ans de jumelage entre Lethbridge et l'arrondissement de Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1177466005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0906

Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période de sept ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2025, un terrain d'une superficie de 1791 mètres carrés, situé au nord de la rue J.-B. Martineau, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, à des fins d'utilisation d'un réseau de distribution électrique temporaire, pour un loyer total de 43 862,27 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1232;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période de sept ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2025, un terrain d'une superficie de 1791 mètres carrés, situé au nord de la rue J.-B. Martineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins d'utilisation d'un réseau de distribution électrique temporaire, pour un loyer total de 43 862,27 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1197029001

CM19 0907

Approuver un projet de convention de prolongation de prêt de locaux, par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Les Oeuvres du Père Sablon, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, des locaux au sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 672,45 mètres carrés, à des fins de gymnase. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 312 689,25 \$, incluant les frais d'exploitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1234;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prolongation de prêt de locaux par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Les Oeuvres du Père Sablon, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, des locaux situés au sous-sol et au 1^{er} étage, de l'immeuble sis au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 672,45 mètres carrés, à des fins de gymnase, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1195323006

CM19 0908

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal, rétroactivement du 1^{er} juillet 2019 au 31 octobre 2020, un terrain d'une superficie approximative de 20 000 mètres carrés, connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, constitué du lot 1 999 283 et d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à des fins de stationnement temporaire non tarifé pour ses employés, pour un loyer total de 266 667 \$ / Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1235;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal, rétroactivement du 1^{er} juillet 2019 au 31 octobre 2020, un terrain d'une superficie approximative de 20 000 mètres carrés, connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, constitué du lot 1 999 283 et d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à des fins de stationnement temporaire non tarifé pour ses employés, pour un loyer total de 266 667 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - de retirer du domaine public la superficie requise et de verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1190515006

CM19 0909

Accorder un soutien financier de 785 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation de l'édition 2019 de l'événement les Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau / Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1237;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 785 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation de l'édition 2019 l'événement des Week-ends du monde au parc Jean-Drapeau qui se tiendra au mois de juillet;
- 2 - de mandater le Service de la culture pour assurer le suivi du dossier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1195877004

CM19 0910

Accorder un soutien financier de 219 356 \$ à la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM), pour la période 2019-2021, pour son projet « Le logement, clef pour une intégration réussie », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018 - 2021) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1241;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 219 356 \$ à la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM), pour 2019, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1197798004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0911

Accorder un soutien financier de 187 528 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. (TCRI), pour la période 2019-2021, pour son projet de formation « Nos quartiers interculturels », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1245;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 187 528 \$ à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc. (TCRI), pour la période 2019-2021, pour son projet « Nos quartiers interculturels », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1198119001

CM19 0912

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9360-0179 Québec inc. publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 177 682, relativement à un immeuble situé au 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, connu sous le nom de l'édifice Rodier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1304;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et 9360-0179 Québec inc., publié le 21 juin 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 177 682, relativement à un immeuble situé au 912 à 932, rue Notre-Dame Ouest, connu sous le nom de l'édifice Rodier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2 - d'autoriser la directrice des Transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution pour et au nom de la Ville, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1194501003

CM19 0913

Accorder un contrat de gré à gré à la Société d'habitation et de développement de Montréal, du 19 août 2019 au 30 septembre 2020, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité et d'un appel à manifestation d'intérêt, pour orienter et encadrer le développement de la partie sud de l'Îlot Voyageur, pour une somme maximale de 300 000 \$ / Autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des projets et programmes d'immobilisation à la Direction générale pour l'année 2019 et prévoir un ajustement budgétaire de 150 000 \$ au Bureau des projets et programmes d'immobilisations pour l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Société d'habitation et de développement de Montréal, du 19 août 2019 au 30 septembre 2020, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité et d'un appel à manifestation d'intérêt, pour orienter et encadrer le développement de la partie sud de l'Îlot Voyageur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 300 000 \$, conformément à son offre de service en date du 28 mai 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Bureau des projets et programmes d'immobilisation à la Direction générale pour l'année 2019;
- 5- de prévoir un ajustement budgétaire de 150 000 \$ au Bureau des projets et programmes d'immobilisations, à la Direction générale pour l'année 2020;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1198421001

CM19 0914

Accorder un contrat à GSM Project création inc. dans le cadre du concours pluridisciplinaire pour la création de l'expérience muséale du MEM-Mémoire des Montréalais.es pour la réalisation du projet - Dépense totale de 1 390 960,65 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à GSM Project création inc., lauréate du concours pluridisciplinaire pour la création de l'expérience muséale du MEM-Mémoire des Montréalais.es, pour une dépense totale de 1 390 960,65 \$, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents du concours et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de convention à intervenir entre GSM Project création inc. et la Ville de Montréal ;
- 3- d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1197305001

CM19 0915

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour le réaménagement du terrain de balle Ouest au parc Sir-Wilfrid-Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 649 762,48 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6225 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du terrain de balle Ouest, situé au parc Sir-Wilfrid-Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 527 557,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6225;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 653,47 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 551,16 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1187936014

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0916

Accorder deux contrats à Les entreprises Canbec Construction inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des durées de quatre ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 11 619 284,94 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17479 (2 soum. par contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1282;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus soumissionnaires conformes, pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, 2 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes de 4 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17479 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

Adjudicataire	Contrat	Montant avant variations quantités et contingences (TTC)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	AHU-104-1923	4 548 574,69 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	AHU-107-1923	5 134 162,75 \$
	Total	9 682 737,45 \$

- 2- d'autoriser une dépense au montant de 1 452 410,62 \$, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 484 136,87 \$, à titre de budget des contingences;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1196320004

CM19 0917

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour les travaux électriques d'installation de luminaires au DEL dans les passages inférieurs et tunnels, dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 3 408 739,72 \$, taxes, variation des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 453810 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1283;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 3 165 258,31 \$, taxes, incidences et variation des quantités incluses, pour des travaux électriques d'installation de luminaires DEL aux passages inférieurs et tunnels, dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage de rue;
- 3- d'accorder à Bruno Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 434 814,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 45810;
- 4- d'autoriser une dépense de 243 481,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1197629001

CM19 0918

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Schröder inc., pour une période de 36 mois, pour la fourniture de luminaires DEL pour les passages inférieurs et les tunnels, dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL - Dépense totale de 2 033 180,08 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17473 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1284;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Schröder inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de luminaires DEL pour passages inférieurs et tunnels, dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage de rue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 694 316,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17473;
- 3- d'autoriser une dépense de 338 863,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1193113001

CM19 0919

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder cinq contrats aux firmes Les Entrepreneurs Bucaro inc., Pépinière Michel Tanguay inc., A. & O. Gendron inc. et Groupe IMOG inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 28 931 042 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17479 (entre 2 et 4 soum. par contrat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1286;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, seules soumissionnaires pour chacun des contrats, ces dernières ayant présenté des soumissions conformes, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes de 4 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17479 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

Adjudicataire	Contrat	Montant avant variations quantités et contingences (TTC)
Groupe IMOG inc.	AHU-105-1923	5 886 695,11 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	AHU-106-1923	4 571 746,22 \$
	RPP-103-1923	4 435 396,23 \$
A. & O. Gendron inc.	RPP-101-1923	5 007 968,95 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	RPP-102-1923	4 207 395,15 \$
	Total	24 109 201,66 \$

- 3- d'autoriser une dépense au montant de 3 616 380,25 \$, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense au montant de 1 205 460,08 \$, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1197711012

CM19 0920

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD) pour des services de transport de neige, pour une durée de quatre ans - Dépense totale de 4 057 948,47 \$ taxes, variation de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17480 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1287;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), seul soumissionnaire conforme, un contrat pour des services de transport de la neige, pour une durée de 4 ans, avec une option de prolongation d'une année, dans le secteur RPP-201-1923, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 381 623,73 \$, taxes incluses, conformément aux document de l'appel d'offres public 19-17480;

- 3- d'autoriser une dépense de 507 243,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 169 081,19 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1197711013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.49 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 20.46 à 20.49.

Article 20.46

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Vertika inc. pour le lot 2 concernant la désinstallation du filet existant, la fourniture et l'installation d'un nouveau filet au-dessus de l'écosystème de la forêt Laurentienne du Biodôme - Dépense totale de 326 147,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17026 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 326 147,27 \$, taxes et contingences incluses, pour la désinstallation du filet existant, la fourniture et l'installation d'un nouveau filet au-dessus de l'écosystème de la forêt Laurentienne du Biodôme;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Vertika inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 616,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17026;
- 4- d'autoriser une dépense de 15 530,82 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.47

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 28 268 777,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5986 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1295;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 865 578,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5986;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 579 836,71 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 823 362,44 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.48

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à KF Construction inc. pour les travaux de mise aux normes des aréna Sylvio et Georges Mantha du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 19 463 564,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15488 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1296;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à KF Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de mise aux normes des arénas Sylvio et Georges Mantha du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 431 882,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15488;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 464 782,36 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 566 899,94 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 20.49

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel Ivanhoé Cambridge inc., Société de placements Ace Itée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Les Placements Commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein, Joanne Klein, Esther Seigler, Richard Diamond, Lionel Goldman, Shapinko International inc., Nicary International inc., Creatogest inc., (le « Propriétaire ») vend à la Ville, pour réserve foncière, un bâtiment sis au 5010, rue Paré, à l'est de la rue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 9 100 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de contrat de services professionnels entre le Propriétaire et son notaire à cet effet

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1306;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel Ivanhoé Cambridge inc., Société de placements Ace Itée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Les Placements Commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein, Joanne Klein, Esther Seigler, Richard Diamond, Lionel Goldman, Shapinko International inc., Nicary International inc., Creatogest inc., vendent à la Ville, à des fins de réserve foncière, un bâtiment vacant sis au 5010, rue Paré, à l'est de la rue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 8 122,6 mètres carrés, pour la somme de 9 100 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver un projet de contrat de services professionnels entre Me Sheldon Merling, notaire, et Ivanhoé Cambridge inc., Société de placements Ace Itée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Les Placements Commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein, Joanne Klein, Esther Seigler, Richard Diamond, Lionel Goldman, Shapinko International inc., Nicary International inc., Creatogest inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de services professionnels;

- 5 - d'autoriser la signature de l'acte de vente et du contrat de services professionnels, pourvu que cet acte de vente et ce contrat de services professionnels soient, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conformes au projet d'acte de vente et au projet de contrat de services professionnels.

Un débat s'engage.

À 21 h 58, avant d'ajourner la séance au lendemain, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole pour souligner à l'Administration qu'à la suite de son refus, lors des discussions, de tenir un comité plénier, le mardi 20 août 2019, pour l'article 80.01 (20.48) reporté à une phase ultérieure, et étant donné qu'il n'y a pas eu d'ouverture pour permettre aux membres du conseil de questionner les responsables du dossier afin d'avoir plus d'information, ce qui aiderait à statuer en toute connaissance de cause sur le dossier, et demande si le dossier est retiré de l'ordre du jour.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole pour confirmer que la réponse de l'Administration, fournie par le leader de la majorité, M. François Limoges, cet après-midi, était assez claire et tient toujours, à savoir que l'Administration n'était pas en faveur de tenir un comité plénier demain matin. Le président du comité exécutif poursuit et assure qu'il déposera, séance tenante, demain matin, lors de l'appel de l'article, la confirmation de la prolongation du cautionnement jusqu'au 30 août 2019, par la compagnie Suez Canada Waste Services inc., en réponse à la question soulevée par le chef de l'opposition officielle relative à la date d'échéance indiquée au dossier, soit le 19 août 2019. Il poursuit et confirme que la confirmation de la prolongation est datée du mois de juillet dernier et s'excuse auprès des membres du conseil du fait qu'elle n'ait pas été jointe au dossier décisionnel.

La présidente du conseil confirme que le greffier vient de l'informer qu'effectivement le débat sur la demande de l'opposition officielle de tenir un comité plénier sur l'article 80.01 (20.48) n'a pas été statué et qu'il faudrait décider de la demande lors de l'appel de ce point demain. Elle cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau prend la parole pour informer l'opposition officielle que la proposition de tenir une réunion en privé avec les responsables du dossier demain mardi, le 20 août 2019, à 8 h 30, tient toujours et souhaite savoir si les membres sont intéressés à y participer étant donné qu'il n'a pas eu de réponse formelle à ce sujet, et que dans l'affirmative, une invitation formelle parviendra aux membres du conseil sous peu.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole pour confirmer que l'opposition officielle a confirmé en bonne et due forme sa réponse au leader de la majorité à l'effet qu'elle accepte la proposition de tenir une rencontre en privé et que les membres du conseil n'attendent que l'invitation formelle à cet effet.

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 20 août 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 août 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 août 2019 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. François William Croteau et M. Sterling Downey.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Catherine Clément-Talbot.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

M. Éric Alan Caldwell et M. Michel Bissonnet.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Catherine Clément-Talbot

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et souligne le départ à la retraite de Mme Nathalie P. Pelletier, agent de bureau principal présente en salle du conseil, après 32 ans de service à la Ville de Montréal. Elle la remercie pour les services rendus et lui souhaite une bonne retraite. Elle poursuit et informe les membres du conseil de l'anniversaire du greffier de la Ville, Me Yves Saindon, en ce jour même et lui souhaite un très joyeux anniversaire.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Constantin	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Souhaite connaître la procédure qui suivra l'adoption de la motion inscrite à l'article 65.05 visant à honorer la mémoire de Mme Lucia Kowaluk et l'échéancier pour l'attribution d'un toponyme / Souhaite savoir quelle forme prendra l'hommage qui sera rendu à Mme Kowaluk, hommage qui constituera une reconnaissance du mouvement communautaire
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Demande à l'Administration de privilégier la tenue d'une consultation publique par l'OCPM plutôt que par l'arrondissement tel que souhaité par le maire d'Outremont, M. Tomlinson, dans le cadre de la refonte du stationnement / Questionne la neutralité et l'objectivité de la consultation si elle est menée par le maire de l'arrondissement
M. Campbell Stuart	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Appui de l'Administration souhaité à la motion de l'opposition officielle demandant de rendre hommage à Mme Lucia Kowaluk / Informe aussi l'Administration de son appui au projet du Grand parc de l'Ouest
Mme Isabelle Sawyer	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Implication du milieu communautaire souhaité dans le processus menant au choix de l'emplacement pour l'hommage à Mme Kowaluk / Informe l'Administration que le comité des citoyens et des citoyennes de Milton Parc souhaite faire la suggestion d'un lieu pour l'hommage à la mémoire de Mme Kowaluk Dépôt de document
M. Pierre Alain Cotnoir	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Déplore l'expansion du changement de vocation de logements en AIRBNB dans la région métropolitaine – Demande à l'Administration de prendre des mesures pour concrétiser l'implication de Mme Kowaluk dans sa lutte pour le logement social et abordable / Reconnaître la Fédération des Coopératives d'Habitation Intermunicipale du Montréal Métropolitain (FECHIMM) en tant que partenaire au niveau du développement du logement social et abordable
Mme Céline Forget	Mme Laurence Lavigne Lalonde (Mme Émilie Thuillier)	Privilégier la tenue d'une consultation publique par l'OCPM dans le cadre du projet de refonte du stationnement dans l'arrondissement d'Outremont / Tenir compte que l'objectif premier d'une consultation publique est d'écouter les citoyens
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Déplore le manque de respect envers les drapeaux à la suite de gestes disgracieux posés par un groupe de citoyens devant le consulat américain

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 03. Elle remercie les 3 personnes s'identifiant comme femmes et les 4 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Projet du Grand Parc de l'Ouest et mise en demeure par les promoteurs du projet de développement Cap-Nature – Mesures afin de minimiser les impacts pour les Montréalais.e.s / Mesures pour aller de l'avant malgré la mise en demeure
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Disponibilité et fiabilité des informations du service Info-Travaux via le 3-1-1 / Délais d'attente importants, réponses qui ne sont pas en temps réel – improvisation de l'Administration en ce qui a trait aux services de première ligne
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Rapport de l'OCPM – secteur des Faubourgs – piétonisation de la rue Sainte-Catherine 12 mois par année / Demande si la rue Sainte-Catherine sera piétonisée dans le Village avec ou sans consultation publique

À 10 h 19,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Grand parc de l'Ouest – si l'Administration a fait des représentations auprès des gouvernements supérieurs, dans l'affirmative, contributions allouées / Ouverture de l'Administration pour la création d'un parc national sur l'île de Montréal
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Situation préoccupante au marché Jean-Talon – mesures pour venir en aide au conseil d'administration / Présentation d'un plan de redressement pour le marché Jean-Talon

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 30.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 30, le leader de la majorité appelle les articles 65.04 et 65.05 afin de les étudier en présence des invités, tel qu'il a été entendu en début de séance, hier après-midi.

CM19 0921**Motion de l'opposition officielle visant à honorer la mémoire de M. Laurent McCutcheon**

Attendu que M. Laurent McCutcheon, décédé le 4 juillet dernier, a été un militant de longue date pour les droits de la communauté LGBTQ+;

Attendu que Laurent McCutcheon, à titre de fonctionnaire de l'état québécois, a été responsable de la mise en place des services de garde pour enfants au Québec ;

Attendu que Laurent McCutcheon est le fondateur de la Fondation Émergence, une organisation visant l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de la communauté LGBTQ+;

Attendu que durant 31 années, Laurent McCutcheon a présidé Gai Écoute (maintenant appelé Interligne), un organisme offrant une ligne d'écoute confidentielle pour les membres de la communauté LGBTQ+;

Attendu que l'activisme de Laurent McCutcheon aura permis plusieurs gains marquants pour la communauté LGBTQ+, dont l'union civile québécoise (2002), l'établissement du 17 mai comme la Journée nationale de lutte contre l'homophobie (2003), aujourd'hui devenue la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, l'adoption de la Loi sur le mariage civil du Canada (2005), la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie (2009) et la création du Fonds Diversité sexuelle, nommé Fonds Laurent McCutcheon (2015);

Attendu que la Fondation Émergence remet annuellement le prix Laurent-McCutcheon à une personnalité ayant contribué à la cause de la communauté LGBTQ+ lors des célébrations entourant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Benoit Langevin
M. Lionel Perez
Mme Valérie Plante

- 1 - que le conseil municipal de Montréal souligne la contribution inestimable de M. McCutcheon en tant que Montréalais ayant fait avancer la cause de la communauté LGBTQ+;
- 2 - que la Ville de Montréal rende hommage à Laurent McCutcheon en le nommant membre de l'Ordre de Montréal à titre posthume et qu'un élément de toponymie soit nommé en son honneur dans le secteur montréalais du Village.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole pour présenter la motion et en profite pour rendre un vibrant hommage à cet homme qui a dédié sa vie à défendre et à faire avancer les causes qui lui tenaient à cœur, particulièrement son militantisme à la cause des LGBT+. Elle souligne la présence, parmi tous les invités qui se sont déplacés pour l'étude de cette motion, de M. Pierre Sheridan, conjoint de M. McCutcheon, salue tous les invités et les remercie de leur présence.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Boivin-Roy

d'amender la motion sous étude comme suit :

- d'ajouter un septième « Attendu » qui se lit comme suit : « Attendu que M. Laurent McCutcheon a siégé sur le conseil de l'Ordre de Montréal à titre de membre et qu'il y a apporté une contribution importante; »
- de remplacer le deuxième paragraphe du « Résolu » par le suivant : « que la Ville nomme un lieu public en hommage à M. McCutcheon au moment opportun, lorsque le délai d'une année suivant son décès sera écoulé, conformément aux règles de la Commission de toponymie du Québec. Dans l'attente, le nom de M. Laurent McCutcheon sera inscrit dans la banque toponymique prévisionnelle ».

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède respectivement la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et à la conseillère Nathalie Goulet.

La mairesse de Montréal et la conseillère Goulet prennent à tour de rôle la parole pour rendre aussi un vibrant hommage à M. McCutcheon, relatant le dévouement et le travail acharné de ce dernier pour améliorer la cause de la communauté LGBTQ+ ainsi que pour saluer également la présence, parmi les invités, de M. Pierre Sheridan, conjoint de M. McCutcheon, et pour souhaiter, au nom des Montréalaises et des Montréalais, leurs plus sincères sympathies à M. Sheridan, à la famille et aux connaissances de M. McCutcheon.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et la conseillère Goulet pour leur intervention.

La présidente du conseil déclare l'article 65.04, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM19 0922

Motion de l'opposition officielle visant à honorer la mémoire de Mme Lucia Kowaluk

Attendu que Mme Lucia Kowaluk, décédée le 1^{er} février 2019, a consacré sa vie aux causes sociales, environnementales et culturelles, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables de la société, l'accès au logement abordable et la préservation du patrimoine;

Attendu que les efforts de Mme Lucia Kowaluk ont mené à la mise en place de services tels qu'un refuge pour personnes itinérantes à la St-James United Church ou alors la création d'organisations telles que le Centre d'écologie urbaine de Montréal, Chambreclerc, Héritage Montréal et la Communauté Milton Park (CMP), l'une des plus grandes communautés de coopératives d'habitation au Canada;

Attendu que Mme Lucia Kowaluk a notamment joué un rôle dans la préservation de l'îlot Overdale dans les années 80 et, plus récemment, la préservation du jardin Notman et de l'ensemble patrimonial de l'Hôtel-Dieu;

Attendu que le décès de Mme Lucia Kowaluk a donné lieu à des manifestations de reconnaissance de la part de différents milieux, tant politiques et médiatiques que coopératifs et communautaires;

Attendu que l'engagement social de Mme Lucia Kowaluk lui a valu de multiples marques de reconnaissance publique, notamment l'Ordre du Canada (2013), l'Ordre national du Québec (2015) et le prix Thérèse-Daviau de la Ville de Montréal;

Attendu que la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipales du Montréal métropolitain (FECHIMM) a rendu hommage à Mme Lucia Kowaluk, lors de son assemblée annuelle de 2018;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

- 1 - que le conseil municipal de Montréal souligne la contribution inestimable de Mme Lucia Kowaluk en tant que Montréalaise ayant lutté pour la justice sociale;
- 2 - que la Ville de Montréal nomme Mme Lucia Kowaluk membre de l'Ordre de Montréal à titre posthume;
- 3 - que la Ville de Montréal s'associe à la campagne menée par plusieurs personnalités, dont Mme Phyllis Lambert, et plusieurs organismes, dont la FECHIMM, et qu'elle utilise la démarche Toponym'Elles pour honorer la mémoire de Mme Lucia Kowaluk en inscrivant son nom dans la toponymie montréalaise.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

d'amender la motion sous étude comme suit :

- d'ajouter un septième « Attendu » qui se lit comme suit : « Attendu que le nom de Mme Lucia Kowaluk a été ajouté à la banque toponymique prévisionnelle de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'opération Toponym'Elles »;
- de modifier le premier paragraphe du « Résolu » afin d'ajouter le mot « continue à souligner » entre les mots « que le conseil municipal de la Ville de Montréal » et les mots « la contribution inestimable de Mme Lucia Kowaluk ... »;
- de supprimer le deuxième paragraphe du « Résolu »;
- de modifier la fin du troisième paragraphe du « Résolu », après les mots « ... dont la FECHIMM, ... » comme suit : « et qu'elle nomme un lieu public en hommage à Mme Lucia Kowaluk au moment opportun, lorsque le délai d'une année suivant son décès sera écoulé, conformément aux règles de la Commission de toponymie du Québec ».

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.05, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole respectivement à la conseillère Giuliana Fumagalli et aux conseillers Marvin Rotrand et Alex Norris.

La conseillère Fumagalli et les conseillers Rotrand et Norris prennent à tour de rôle la parole pour rendre un vibrant hommage à Mme Kowaluk et souligner sa persévérance et son travail acharné pour faire avancer différentes causes sociales.

La présidente du conseil déclare l'article 65.05, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 11 h 14, le conseil reprend ses travaux en poursuivant l'étude des articles 20.46 à 20.49 déjà réunis.

CM19 0923 - Suite

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Vertika inc. pour le lot 2 concernant la désinstallation du filet existant, la fourniture et l'installation d'un nouveau filet au-dessus de l'écosystème de la forêt Laurentienne du Biodôme - Dépense totale de 326 147,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17026 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.46 1197575003

CM19 0924 - Suite

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 28 268 777,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5986 (3 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1196676001

CM19 0925 - Suite

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à KF Construction inc. pour les travaux de mise aux normes des aréna Sylvio et Georges Mantha du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 19 463 564,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15488 (3 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1196676003

CM19 0926 - Suite**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver un projet d'acte par lequel Ivanhoé Cambridge inc., Société de placements Ace Itée, 137578 Canada inc., 137579 Canada inc., 137581 Canada inc., Les Placements Commerciaux Rosh inc., Jodi Klein, Richard Klein, Lisa Klein, Joanne Klein, Esther Seigler, Richard Diamond, Lionel Goldman, Shapinko International inc., Nicary International inc., Creatogest inc., (le « Propriétaire ») vend à la Ville, pour réserve foncière, un bâtiment sis au 5010, rue Paré, à l'est de la rue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 648 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 9 100 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de contrat de services professionnels entre le Propriétaire et son notaire à cet effet

Le débat se poursuit.

À 11 h 35, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1184962012

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dans le cadre de sa prise de parole pour présenter le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour l'article 20.49, en profite pour souligner le départ à la retraite de M. Pierre G. Laporte, qui a servi en tant que secrétaire-rechercheur de cette Commission depuis quelques années. La leader de l'opposition officielle et le conseiller Christian Arseneault remercient M. Laporte pour tout le travail accompli au sein de la Commission et souhaitent la bienvenue à Mme Linda Lajeunesse qui prendra la relève de M. Laporte.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0927

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec à laquelle intervient la Société d'habitation et de développement de Montréal pour garantir la marge de crédit d'exploitation d'un montant de 100 000 000 \$ pour une durée de cinq ans

Considérant la décision de la Société d'habitation et de développement de Montréal d'accepter l'offre de financement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec afin de contracter une marge de crédit d'exploitation de cent millions de dollars (100 000 000 \$) payable à demande aux termes d'une convention de crédit auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec aux fins de remplacer la marge de crédit existante dont l'échéance est le 25 août 2019, contractée auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

En conformité avec le paragraphe b) de l'article 4 des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1257;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour garantir la marge de crédit d'exploitation de 100 000 000 \$ de la Société d'habitation de Montréal (SHDM), pour une durée de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1196944001

CM19 0928

Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie d'organiser un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art au parc Rutherford, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* - Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Trevor Gould, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Métronome » au parc Rutherford, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 60 361,76 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1278;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie d'organiser un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art au parc Rutherford, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel M. Trevor Gould, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Métronome » qui sera intégrée au parc Rutherford, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 60 361,76 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1197722001

CM19 0929

Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale et tout morcellement de lots fait par aliénation sur le territoire illustré sur le plan intitulé « territoire d'application » joint à l'annexe A de la résolution

Attendu que le conseil de la ville a déposé un avis de motion et adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin, notamment, d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification Partie nord de L'Île-des-Soeurs;

Attendu que le conseil de la ville a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation applicable à une partie du territoire visé par le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification Partie nord de L'Île-des-Soeurs;

Attendu que dans les secteurs à transformer ou à construire du secteur de planification Partie nord de L'Île-des-Soeurs, la réalisation d'un projet relatif à toute nouvelle construction, tout agrandissement, toute opération cadastrale et tout morcellement de lots fait par aliénation conforme aux règlements appropriés, risque de compromettre les nouvelles dispositions de densité et de limites de hauteur ainsi que les objectifs et moyens de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme;

Attendu que jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur pour la période nécessaire à ce que la réglementation d'urbanisme appropriée de l'arrondissement reflète les modifications proposées au plan d'urbanisme, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement les dispositions relatives à la construction, à l'agrandissement, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation d'un immeuble visé par la présente résolution;

VU les articles 112 et 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale et tout morcellement de lots fait par aliénation sur le territoire illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à l'annexe A de la présente résolution; et que, toutefois, ces interdictions ne visent pas les exceptions mentionnées au deuxième alinéa de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- 2 - de permettre, malgré ce qui précède, une nouvelle construction ou un agrandissement d'un immeuble aux fins de l'exercice d'une école sur un terrain situé au sud de l'emprise de la place du Commerce et de la rue Levert;
- 3 - de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1198416001

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

CM19 0931

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1164396006

CM19 0932

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190025003

CM19 0933

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1194386004

CM19 0934

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80^e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80^e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1184386002

CM19 0935

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1197711014

CM19 0936

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1194386003

CM19 0937

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1190335007

CM19 0938

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1191009002

CM19 0939

Avis de motion et dépôt - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur François Limoges de l'inscription à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1198416001

CM19 0940

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1194320002

CM19 0941

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2019 par sa résolution CM19 0773;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants » à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2019 par sa résolution CM19 0773;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019, par sa résolution CE19 0943;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1197235004

Règlement 19-042

CM19 0942

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification partie nord de L'Île-des-Sœurs » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification partie nord de L'Île-des-Sœurs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification partie nord de L'Île-des-Sœurs »;
- 2 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1198416001

Règlement P-04-047-205

CM19 0943

Renommer « rue Atateken » la rue Amherst, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 juin 2019 par sa résolution CE19 1051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer la rue Amherst « rue Atateken », dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521009

CM19 0944

Nomination de la présidente, de la vice-présidente et de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1177;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer à titre de membres du Conseil des Montréalaises :

- Mme Andrée Fortin, en remplacement de Christine Hoang, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
- Mme Selma Tannouche Bennani, en remplacement de Lyndsay Daudier, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
- Mme Sylvie Cajelait, en remplacement de Nelly Esmeralda Zarfi, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
- Mme Mélissa Gaboury, en remplacement de Marie-Ève Maillé, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
- Mme Stéphanie Viola-Plante, en remplacement de Michèle Chappaz, pour un premier mandat de trois ans, de septembre 2019 à septembre 2022;
- Mme Marie-Ève-Rancourt pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en août 2022;
- Mme Dorothy Alexandre pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en août 2022;
- Mme Youla Pompilus-Touré pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en août 2022;

2 - de désigner pour un second mandat au Conseil des Montréalaises:

- Mme Dorothy Alexandre à titre de présidente pour une durée de deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021;
- Mme Youla Pompilus-Touré à titre de vice-présidente pour une durée de deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021;

3 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197721002

Article 51.02**Nominations aux commissions permanentes**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, retire l'article 51.02 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Article 65.01**Motion de l'opposition officielle mandatant la vérificatrice générale de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal**

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, retire l'article 65.01 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Article 65.02**Motion de l'opposition officielle demandant le prolongement du métro vers la gare Bois-Franc**

Le conseiller Alan DeSousa reporte l'article 65.02 à l'assemblée du conseil du 16 septembre 2019, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 11 h 15, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM19 0945**Motion de l'opposition officielle afin de bonifier l'offre de ressources numériques dans les bibliothèques municipales de la Ville de Montréal**

Attendu que la Ville de Montréal compte quarante-cinq bibliothèques municipales;

Attendu que les bibliothèques publiques québécoises, principalement les bibliothèques municipales, sont un acteur majeur de la chaîne du livre au Québec et au Canada;

Attendu que selon le distributeur de livres numériques De Marque, le nombre de prêts numériques au Québec est en croissance soutenue, avec une augmentation de 40 % entre août 2017 et octobre 2018;

Attendu qu'entre 2014 et 2018, les prêts numériques dans les bibliothèques publiques de la Ville de Montréal ont augmenté de près de 360 %;

Attendu qu'entre 2014 et 2018, la fréquentation des bibliothèques municipales a augmenté de 18 %;

Attendu que les bibliothèques municipales de la Ville de Montréal mettent à la disposition de leurs usagers des livres numériques à travers la plateforme PRETNUMERIQUE.CA;

Attendu que la plateforme PRETNUMERIQUE.CA limite le nombre de lecteurs simultanés pour un même ouvrage et ne permet aux usagers d'emprunter un livre numérique que pour 21 jours, sans renouvellement possible;

Attendu qu'en 2018, selon l'Institut de la statistique, les bibliothèques publiques montréalaises ont déboursé 662 000 \$ pour fournir plus de 30 000 titres de livres numériques à leurs 410 754 usagers;

Attendu que selon le plan stratégique 2016-2019 des bibliothèques de la Ville de Montréal, l'augmentation de la collection de ressources numériques des bibliothèques municipales et la bonification du catalogue font partie des priorités stratégiques;

Attendu que selon le chercheur Stéphane Labbé, expert reconnu du secteur du livre au Québec, les contraintes - principalement la durée limitée des prêts numériques, l'impossibilité de renouveler l'emprunt et les délais d'attente - mènent les usagers à acheter un exemplaire du livre plutôt que d'emprunter le livre numérique dans les bibliothèques publiques;

Attendu qu'il existe de nombreuses compagnies, notamment les bibliothèques numériques communautaires, offrant des livres numériques sans limitations, sans gestion des droits numériques et sans contraintes techniques;

Attendu qu'en France, une bibliothèque numérique communautaire peut offrir plus de 30 000 titres de livres numériques, sans limitation ni contraintes, pour moins de 23 000 \$ pour 60 000 usagers, ce qui revient à moins de 165 000 \$ pour 420 000 usagers;

Attendu que plusieurs bibliothèques municipales et instituts dans le monde (France, Belgique, Allemagne, Sénégal, Maroc et Royaume-Uni) ont déjà mis en place des plateformes sans limitations ni contraintes techniques;

Attendu que certaines bibliothèques numériques communautaires travaillent avec les mêmes librairies agréées qui fournissent actuellement les livres numériques aux bibliothèques municipales de la Ville de Montréal et fournissent du contenu québécois;

Il est proposé par M. Josué Corvil

appuyé par Mme Chantal Rossi

que la Ville de Montréal s'engage à lancer les démarches pour améliorer la plateforme de prêts numériques de l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales, afin de permettre aux usagers d'avoir accès à un contenu numérique, en ligne, sans limitation de prêts (nombre et durée), sans liste d'attente, sans gestion des droits numériques et sans contraintes techniques.

Un débat s'engage.

La conseillère Magda Popeanu dépose une lettre de l'Union des écrivaines et des écrivains Québécois ('UNEQ) adressée à la mairesse de Montréal concernant cette motion.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée de l'article 65.03.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Guay, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 39

La présidente du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 août 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 août 2019 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit, Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauté, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Michel Bissonnet et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Catherine Clément-Talbot.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE TENIR UN COMITÉ PRÉNIER SUR L'ARTICLE 80.01 (20.48) :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Michel Bissonnet et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION DE TENIR UN COMITÉ PRÉNIER SUR L'ARTICLE 80.01 (20.48) :

Mme Catherine Clément-Talbot

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Elle souligne la présence dans la salle de la fille de Mme Nathalie P. Pelletier, Laurie, et lui souhaite la bienvenue.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux à l'article 65.06

CM19 0946

Motion non partisane visant à réclamer un engagement des partis fédéraux de financer les budgets d'exploitation des autorités de transport en commun

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.06 qui se lit comme suit :

Attendu que la mise en oeuvre de systèmes de transport public efficaces, fiables et étendus joue un rôle essentiel pour promouvoir la mobilité durable au Canada;

Attendu que les investissements fédéraux consacrés au transport collectif dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et du volet du transport en commun du plan Investir dans le Canada totalisent 23,2 G\$ sur 10 ans, soit de 2018-2019 à 2027-2028;

Attendu que le transport public réduit la congestion, les émissions de gaz à effet de serre et permet aux municipalités et aux autorités régionales d'adopter de meilleures politiques d'utilisation du territoire;

Attendu que selon un sondage commandité par l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), 93 % des répondants vivant dans l'agglomération de Montréal considèrent que le transport collectif aide à réduire la congestion routière et 90 % souhaitent que les gouvernements investissent davantage en transport collectif;

Attendu que Montréal et les autres municipalités et autorités régionales de transports contrôlent peu de sources de financement pour opérer et développer leurs réseaux de transport public;

Attendu que les investissements qui augmentent l'offre de transport public entraînent une croissance économique, générant ainsi des emplois et des revenus supplémentaires pour les gouvernements de tous les paliers;

Attendu l'importance de la croissance de la population et le besoin de promotion de villes plus denses et compactes ordonne la mise en oeuvre de systèmes de transport public plus nombreux et plus efficaces;

Attendu que des élections fédérales auront lieu le 21 octobre 2019 et que, lors des élections de 2015, tous les grands partis politiques ont répondu favorablement aux demandes des municipalités en ajoutant à leurs plateformes électorales des mesures d'investissement dans les infrastructures de transport public;

Attendu que des projets importants pour le transport en commun à Montréal, dont le prolongement de la ligne bleue et le Réseau express métropolitain (REM), ont pu aller de l'avant notamment avec un appui financier du gouvernement fédéral;

Attendu que, dans son budget de 2019, le gouvernement du Canada a majoré à 4,4 milliards de dollars les transferts liés aux taxes sur l'essence et que les fonds accordés par les gouvernements fédéral et provincial ont permis et continueront à permettre, au cours de la prochaine décennie, de financer, dans l'ensemble du Canada, la construction de nouvelles lignes de transport en commun;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a demandé le maintien de ce budget de 4,4 milliards de dollars de transferts du gouvernement fédéral pour le financement, notamment, de nouvelles lignes de transport en commun;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec demande la bonification importante et une meilleure flexibilité des programmes fédéraux existants, une stratégie fédérale de réduction des émissions de GES qui fait une place importante aux municipalités et des investissements massifs dans la mobilité durable partout sur le territoire en y incluant les coûts d'exploitation des réseaux de transport collectifs;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Aref Salem
M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal reprenne les demandes de l'Union des municipalités du Québec en matière de financement du transport collectif soit la bonification importante et une meilleure flexibilité des programmes fédéraux existants, une stratégie fédérale de réduction des émissions de GES qui fait une place importante aux municipalités et des investissements massifs dans la mobilité durable partout sur le territoire en y incluant les coûts d'exploitation des réseaux de transports collectifs;

- 2- que la Ville de Montréal travaille à obtenir l'engagement de tous les partis politiques fédéraux à maintenir toutes les sommes déjà allouées pour les différents projets de mobilité de la métropole;
- 3- que la répartition des fonds de ce programme de financement se fasse principalement en fonction de l'achalandage;
- 4- que la Ville de Montréal invite les autres villes canadiennes à adopter des motions semblables;
- 5- qu'une copie de cette motion soit envoyée aux chefs du Parti libéral du Canada, du Parti conservateur du Canada, du Nouveau Parti démocratique du Canada, du Bloc Québécois et du Parti Vert du Canada.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.06

CM19 0947

Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens

Attendu que l'évolution rapide de la technologie permet de surveiller les citoyens dans les lieux publics de façon autrefois inimaginable, en utilisant, par exemple, l'intelligence artificielle pour trier, en quelques instants, des renseignements dans d'immenses bases de données à des fins de reconnaissance faciale;

Attendu que l'évolution rapide de ces technologies n'a pas été accompagnée d'un débat public visant à mettre à jour les lois et les codes d'éthique pour y inclure des paramètres encadrant la finalité et l'utilisation de ces technologies afin de garantir le respect des attentes raisonnables de la population en matière de protection de la vie privée;

Attendu que, lorsqu'il a comparu, le 7 mai 2019, devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Daniel Therrien, a déclaré que les lois fédérales sur la protection de la vie privée exigent des réformes très urgentes, car le Canada a atteint un moment décisif où le droit à la vie privée et les valeurs démocratiques sont en jeu;

Attendu que la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 2001, encadre de façon assez importante le recours à des données biométriques et la compilation, déclaration et la mise en service de banques de données compilant ces informations, notamment en délégrant des pouvoirs à la Commission de l'accès à l'information;

Attendu que ces technologies pourraient, entre autres, comprendre l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale pour comparer les images de caméras de surveillance à des photographies qui se trouvent dans des bases de données;

Attendu que la reconnaissance faciale se répand au Québec et au pays, alors que la Sûreté du Québec a lancé un appel d'offres pour des outils de pointe et que les sociétés Cadillac-Fairview et Ivanhoé Cambridge ont dû suspendre un projet dans trois centres commerciaux au Québec et en Alberta à la suite de plaintes au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et la Commission d'accès à l'information du Québec, qui ont déclenché des enquêtes;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a refusé de déclarer s'il utilise ou non des technologies telles que la reconnaissance faciale ou des intercepteurs IMSI, qui lui permettent de recueillir des renseignements sur les citoyens à leur insu;

Attendu que d'autres services de police canadiens, notamment ceux de Calgary et Toronto, ont confirmé l'utilisation de telles technologies et d'autres services de police, dont ceux d'Ottawa, Edmonton, Peel et York, explorent la possibilité d'utiliser la reconnaissance faciale;

Attendu que le Toronto Star a révélé, en mai dernier, que le Service de police de la Ville de Toronto a, depuis un an, fait l'acquisition d'un logiciel de reconnaissance faciale et qu'il a commencé à l'utiliser sans supervision civile et à l'insu du conseil municipal de la Ville de Toronto et du Toronto Police Services Board (TPSB);

Attendu que San Francisco (en Californie), Somerville (au Massachussetts) et Oakland (en Californie) sont devenues les trois premières villes américaines à interdire l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale par leur service de police et tous les autres services municipaux;

Attendu que la American Civil Liberties Union (ACLU) a appuyé l'interdiction décrétée par la Ville de San Francisco et a demandé un moratoire sur l'utilisation de la reconnaissance faciale, déclarant que les nouvelles technologies donnent au gouvernement le pouvoir de surveiller, de façon plus efficace que jamais, les gens qui se livrent à leurs activités quotidiennes, ce qui est incompatible avec l'exercice d'une saine démocratie;

Attendu que, selon les derniers chiffres, la technologie de reconnaissance faciale identifie une personne innocente plutôt qu'un criminel dans 81 % des utilisations effectuées par la Metropolitan Police de Londres au Royaume-Uni;

Attendu que la ville de Londres a récemment commandé un examen exhaustif de l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale par son service de police et que le groupe d'experts en éthique indépendants, dont le rapport recommande que l'utilisation de cette technologie de reconnaissance faciale soit limitée et encadrée par des balises très strictes;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Abdelhaq Sari

que le conseil municipal se prononce en faveur d'un moratoire sur l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale par le SPVM ou par tout autre service municipal ou agence parapublique et demande à la Ville de Montréal de mandater un groupe d'experts indépendants afin qu'il produise et dépose publiquement à la Commission de la sécurité publique, dans l'année suivant l'adoption de cette motion, un rapport formulant des recommandations pour encadrer toute utilisation future de la reconnaissance faciale, dont des mécanismes de vigie pour s'assurer du respect du droit à la vie privée des citoyens.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand indique avoir reçu une proposition à l'effet d'amener cette motion pour étude à la Commission de la sécurité publique. Le conseiller se dit prêt à consentir à cette proposition sous 3 conditions : 1 - que les séances menées par la Commission soient en public; 2 - que la Commission présente un rapport sur l'état d'avancement des travaux au conseil municipal dans un délai maximum de 6 mois; 3 - que le moratoire sur l'utilisation de nouvelles technologies soit mis en application dès maintenant et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Le débat se poursuit.

La conseillère Rosanie Filato propose de référer cette motion, compte tenu des enjeux, à la Commission de la sécurité publique, pour étude.

La présidente du conseil demande à la conseillère Filato d'apporter des clarifications à savoir, si elle propose de façon formelle de référer cette motion à la Commission de la sécurité publique ou s'il s'agit d'une simple suggestion.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et mentionne que l'Administration souhaite en faire une proposition formelle.

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par M. François Limoges

de référer la présente motion à la Commission de la sécurité publique pour en faire l'étude, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur la proposition de la conseillère Filato et du leader de la majorité.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une lettre de M. Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée du Canada et réitère sa demande à l'effet que la Commission de la sécurité publique présente un état d'avancement des travaux au conseil municipal dans un délai maximum de 6 mois.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris indique qu'il est envisageable de débiter les travaux d'ici les 6 prochains mois, cependant, il se doit d'obtenir le consentement des membres de la commission à cet égard.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et mentionne qu'il est tout à fait légitime d'associer des conditions à la motion référée, telles qu'exiger des échéanciers ou de mandater la commission afin qu'elle tienne une consultation publique. Le chef de l'opposition officielle soutient que les membres de la société civile ont le droit de venir s'exprimer et de déposer des mémoires sur ces enjeux.

La présidente du conseil informe le chef de l'opposition officielle que sa proposition de consultation publique s'éloigne de la nature de la motion initiale.

Le chef de l'opposition officielle indique qu'il souhaite entendre les représentants de l'Administration à cet égard avant de se prononcer.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris suggère que la motion soit référée à la Commission de la sécurité publique dans sa forme actuelle afin que les membres puissent l'étudier sans définir au préalable la façon précise dont sera traité ce sujet et indique que la commission essaie toujours d'accorder le maximum de transparence aux sujets traités.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et indique qu'à la suite de l'intervention du conseiller Norris, il fera une proposition de sous-amendement.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari

d'apporter un sous-amendement à la proposition de référer la motion à la Commission de la sécurité publique pour en faire l'étude qui se lit comme suit :

- d'établir un échéancier de 6 mois à la commission afin que le dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique au conseil municipal se fasse dans les 7 mois;
- d'ajouter un volet consultation publique associé au mandat.

Un débat s'engage sur le sous-amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Sari.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique sur le sous-amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à vote à main levée sur le sous-amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Sari.

La présidente du conseil met aux voix le sous-amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Sari et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 34

La présidente du conseil déclare le sous-amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Sari rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission de la sécurité publique de la conseillère Filato et du leader de la majorité.

La présidente du conseil met aux voix la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission de la sécurité publique de la conseillère Filato et du leader de la majorité et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

À 15 h 12, le leader de la majorité rappelle les articles 80.01 (20.39) et 80.01 (20.48).

CM19 0948 - Suite

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération

Le débat se poursuit sur la proposition du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle à l'effet de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et dépose copie de l'avenant de modification numéro 2 qui confirme la prolongation du cautionnement, par la compagnie Suez Canada Waste Services inc. jusqu'au 30 août 2019, pour le contrat inscrit à l'article 80.01 (20.48), cautionnement qui arrivait à échéance le 19 août 2019.

Le débat se poursuit sur la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Guay, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Deschamps, Zarac, Hénault et Rapanà (39)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 39

La présidente du conseil déclare la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019, rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 80.01 (20.39).

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (20.39) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1180549001
80.01 (20.39)

CM19 0949 - Suite

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 167 037 504,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres 5914 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 \$, taxes au net, pour couvrir les années 2022 à 2027

Le débat se poursuit sur la proposition du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle à l'effet de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et dépose copie de l'avenant de modification numéro 2 qui confirme la prolongation du cautionnement, par la compagnie Suez Canada Waste Services inc. jusqu'au 30 août 2019, pour le contrat inscrit à l'article 80.01 (20.48), cautionnement qui arrivait à échéance le 19 août 2019.

Le débat se poursuit sur la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Guay, Fumagalli et Rotrand (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Deschamps, Zarac, Hénault et Rapanà (39)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 39

La présidente du conseil déclare la proposition du leader adjoint, M. Francesco Miele, et de la leader de l'opposition officielle de tenir un comité plénier le mardi, 20 août 2019, rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 80.01 (20.48).

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (20.48) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

En conséquence.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

80.01 1190749001 (20.48)

1190749001
80.01 (20.48)

À 16 h 04, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE